

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 11 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2018

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 07

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Gérard COUASNON, M Lionel GENEVEE, Mme Ludivine SAUVE, Mme Monique JAMES, Mme Denise THEBAULT.

Absents : Mme Monique BARBELETTE, M Jean-François NIVLET, M Sébastien CHESNEL., Mme Christine FRETAY.

M Gérard COUASNON est nommée secrétaire de séance.

➤ **Modification simplifiée n°1 du PLU**

Présentation des différentes modifications du PLU par Mme Delphine VIEUXBLED du cabinet URBA

Après validations du conseil municipal, les personnes publiques associées vont être consultées pour avis. La modification simplifiée du PLU sera ensuite mise à disposition du public pendant un mois.

➤ **059/2018 - Validation des modifications du cahier de préconisations et de recommandations architecturales et paysagères du lotissement « Le Clos Jouard »**

Monsieur le Maire

- Rappelle que Fougères Habitat propose de construire 3 pavillons locatifs sociaux sur un lot du lotissement du « Clos Jouard ». Pour permettre ces constructions, il est nécessaire de revoir le cahier de préconisations et de recommandations architecturales et paysagères du lotissement « Le Clos Jouard »
- Présente les modifications suivantes :

Article - Matériaux couleurs

Les matériaux « sains » renouvelables ou consommant peu d'énergie pour leur production et leur transformation sont conseillés.

Les enduits seront à base de chaux et resteront dans des teintes neutres

Toutes les façades pourront être animées par des détails en matériaux naturels tels que volets bois, porte d'entrée bois, soulignement, encadrement d'ouverture. Ces détails pourront être de couleur.

Les annexes réalisées avec des moyens de fortune tels que matériaux de démolition, de récupération : sont interdits.

Article – Les clôtures minérales

Elles sont limitées à 1,50 m de hauteur permettant l'intégration des coffrets techniques.

Elles peuvent être constituées de muret de maçonnerie (éventuellement surmontées de lisses en bois ou en ferronnerie...), en bois ou en pierre (la pierre locale peut tout à fait être employée,

soit pour le couronnement du muret, soit pour la totalité du parement ou pour constituer des piles de part et d'autre du portail, en continuité des murets des coffrets.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 7 voix pour,

- Valident ces modifications du cahier de préconisations et de recommandations architecturales et paysagères du lotissement « Le Clos Jouard ».
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces modifications.

➤ **060/2019 - Droit de préemption – vente parcelle cadastrée A 1510 « rue des écoles »**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de Christophe BARBIER Notaire à Fougères, concernant la vente de la parcelle cadastrée
A 1510 située rue des écoles d'une superficie de 80 m² appartenant au Consort GOUIN
- propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour cette vente.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 7 voix pour, valident cette proposition de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour cette vente.

➤ **061/2018 - Achat parcelle ZO 133 « Le Tertre »**

Monsieur le Maire :

- expose que la parcelle ZO 133 située au village « Le tertre » appartenant à Monsieur Daniel JARDIN est à vendre. Cette parcelle fait partie du sentier pédestre « Couleurs et paysages de Monthault » inscrit au PDIPR du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.
- propose que la commune achète cette parcelle afin que le circuit de randonnée ne passe plus sur des parties privées

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 7 voix pour,

- acceptent d'acheter la parcelle cadastrée ZO 133 à Monsieur Daniel JARDIN au prix 1,00 € le m². Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.
- décident que l'acte d'achat soit rédigé par Maître BLOUET notaire à Fougères.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet acquisition.

➤ **062/2018 - Recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée en remplacement d'un agent indisponible.**

Monsieur le Maire

- rappelle que Madame Mireille RUAULT, adjoint technique territorial, est en arrêt de maladie jusqu'au 31 octobre 2018.
- propose de recruter un agent contractuel sur la base de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/84 pour une durée déterminée pour le remplacement de l'agent indisponible.
Grade : Adjoint Technique Territorial
Indice de rémunération : 1^{er} échelon de l'échelle C1
Durée du contrat : 1 mois du 1^{er} octobre au 31 octobre
Temps de travail : 3 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 7 voix pour,

- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce recrutement.

➤ **Appel à projet pour la mise en place de panneaux photovoltaïques**

Suite à la réunion avec le SDE et la mission énergie du pays de Fougères, des devis ont été présentés pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les différents bâtiments communaux (mairie, atelier municipal, salle polyvalente).

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet qui n'est pas rentable.

➤ **Aménagement du parc derrière la mairie.**

Cet aménagement sera à prévoir au budget 2019. Les aménagements possibles sont : pose de tables et de bancs, aménagement d'un terrain de boule, fournitures et poses de jeux pour enfants.

➤ **Travaux rue « La cour Guittier »**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis du bureau de géomètre GEOMAT pour un montant de 1 930,00 € pour la réalisation d'un plan d'alignement de la rue de « la Cour Guittier.»

Une étude d'effacement des réseaux va être demandée au SDE 35 ainsi qu'une proposition d'achat de la parcelle OA1017.

Le Maire

Roger BUFFET

